



Règlements

Tirage d'une paire de billets d'avion Air Canada

Le concours *Tirage d'une paire de billets d'avion*, ci-après nommé le concours, est organisé par la Société de Saint-Vincent de Paul de Québec (SSVPQ). Il se déroule au Québec à compter de 00 h 01 le 5 janvier 2015 jusqu'à 21 h 30 le 16 avril 2015.

1. ADMISSIBILITÉ

Ce concours s'adresse uniquement aux résidents du Québec âgés de 18 ans et plus, excluant les employés de la SSVPQ, de même que les membres de leur famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère), leur conjoint légal ou de fait ainsi que toutes les personnes qui résident à la même adresse.

2. MODE DE PARTICIPATION

Pour participer, il est nécessaire de se procurer un billet de tirage numéroté entre 00001 et 01500, d'une valeur unitaire de 20 \$ et ce, entre le 5 janvier 2015 et le 16 avril 2015 à 21 h 30.

Jusqu'au 15 avril 2015 à 16 h 00, il est possible de se procurer un billet de tirage :

- En personne aux bureaux de la SSVPQ situés au 2225, boulevard Henri-Bourassa, à Québec, G1J 3X1) ou par téléphone au 418-522-5741. Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 16 h 00. Le paiement peut être fait par chèque libellé à l'ordre de la Société de Saint-Vincent de Paul de Québec, par carte de crédit ou en argent comptant.
- Après d'un représentant de la SSVPQ.

Le 16 avril 2015, jusqu'à 21 h 30, il sera possible de se procurer un billet de tirage lors du Souper-bénéfice *Les Amis de la Saint-Vincent de Paul* qui aura lieu à la salle de bal de l'Hôtel Delta Québec, situé au 690, boulevard René-Lévesque Est, à Québec, G1R 5A8. Lors de cet événement, il est obligatoire de se présenter en personne pour pouvoir se procurer un billet. Cette option est valable jusqu'à épuisement complet des billets de tirage.

Les chances de gagner dépendent du nombre de billets vendus au moment du tirage, soit au minimum 1 chance sur 1 500.

En participant à ce tirage, toute personne dégage la SSVPQ, ses employés et ses partenaires de toute responsabilité quant à tout dommage qui pourrait découler de cette participation ou de l'acceptation du prix si la personne s'avère gagnante.

3. PRIX

Une paire de billets d'avion en classe économique sera offerte par la Fondation Air Canada pour une destination au choix parmi les suivantes : Amérique du Nord, y compris Hawaï, le Mexique et les Antilles. Le prix est d'une valeur de 4 296 \$. Le gagnant sera responsable du transport en direction et en provenance de l'aéroport, de l'assurance-voyage et de l'assurance-maladie, des documents de voyage, des frais d'améliorations aéroportuaires, des taxes, des gratifications, de tous les repas, des frais d'hébergement et des dépenses afférentes aux autres activités accomplies à la destination choisie pendant la durée du voyage.

Le prix doit être accepté tel qu'offert et n'est ni échangeable, ni remboursable, ni transférable ou monnayable.

Le voyage doit se terminer au plus tard le 16 avril 2016. Des périodes d'interdiction s'appliquent au cours desquelles le gagnant n'est pas autorisé à utiliser les billets d'avion gagnés.

4. TIRAGE

Le tirage aura lieu à la salle de bal de l'Hôtel Delta Québec (690, boul. René-Lévesque Est, Québec, QC, G1R 5A8) le 16 avril 2015 à 21 h 45.

5. RÉCLAMATION DU PRIX

Si le gagnant est présent lors du Souper-bénéfice *Les Amis de la Saint-Vincent de Paul*, les représentants de la SSVPQ et/ou de la Fondation Air Canada remettront le prix au gagnant.

Si le gagnant n'est pas présent lors du Souper-bénéfice *Les Amis de la Saint-Vincent de Paul*, il sera contacté par téléphone dans les 24 heures suivant le tirage.

Le gagnant aura jusqu'au 17 mai 2015 pour réclamer son prix.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées ci-dessus ou toute autre condition prévue au présent règlement, le gagnant sera disqualifié et un nouveau tirage aura lieu conformément au présent règlement et ce, jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant.



Une collaboration de la Fondation Air Canada!